

Siège Social ⊡ Maatschappelijke Zetel Boulevard Reyerslaan, 70 1030 Schae(a)rbeek Département d'Action Sociale Departament Sociale Bijstand

Call Center social 02 240 30 80

SUPPORT OPERATIONNEL
DU SERVICE SOCIAL

Front Office - Section réquisitoires Responsable: Mme Paquet

Correspondant(e):

BILLIAU Nathalie

N° de dossier:

370436 - 0

HANNON RAPHAEL HENRI

AV. MONPLAISIR, 71

1030 SCHAERBEEK

ATTESTATION

Le présent document est destiné à/aux:

A QUI DE DROIT

Le Centre Public d'Action Sociale mentionné ci-dessus certifie par la présente que:

HANNON RAPHAEL HENRI

Né(e) le

24/05/1991

Demeurant au:

AV. MONPLAISIR, 71

1030 SCHAERBEEK

Bénéficie ou a bénéficié du Revenu d'Intégration Sociale conformément à la loi du 26 mai 2002 ou de l'équivalent au Revenu d'Intégration Sociale conformément à la loi du 8 juillet 1976 pendant les mois suivants:

(A):Cohabitant (B):Isolé (E):Personne avec charge de famille

2019: Mai(B), Juin(B), Juil(B), Août(B)

Au nom du C.P.A.S de Schaerbeek:

Le Secrétaire

Dirk KAEKEBEKE.

CACHET DU CPAS

CPAS de SCHAERBEEK OCMW van SCHAARBEEK Boulevard Auguste Reyerslaan, 70 Fait à 19ମେଶ୍ର କ୍ରେମ୍ବର

Nathatis, attitue ve lillez joindre une composition de ménage au présent document si nécessaire. Cette attestation ne constitue en aucun cas une décision du Centre, ni un engagement de palement et ne peut servir qu'en matière administrative. La présente attestation est remise au citoyen bénéficiaire, à sa demande. Le CPAS de schaerbeek décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui est faite de cette attestation par ce dernier. A titre indicatif, les montants du revenu d'intégration sociale par catégorie en date du 1/09/2018 s'élevaient à: Cohabitant = 607,01 € / Isolé = 910,52 € / Famille à charge = 1.254,82 €.

Cfr. http://ml-is.be/be-fr/cpas/lequivalent-du-revenu-dintegration-sociale

DGO/SUPOP/ IT

